

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMBARON SUR MORGE

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle Morge sous la Présidence de Monsieur Philippe GAILLARD, Maire de la Commune.

Etaient présents : BAS Florian, BOURGOUGNON Olivier, CHENUT Valérie, DELBOS Chantal, ERARD Marie-Christine, GAILLARD Philippe, GIRAL Eliane, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, LAVILLE Véronique, MARQUET Thierry, PRAT Blandine, RIVES Sandrine, ROCHE Alain, STEPHANT Nicolas, TOURY Christine.

Absents excusés : GONNET Roger pouvoir à T. MARQUET, DEYVEAUX-GASSIER Jonathan pouvoir à ROCHE A., MARC Laurence pouvoir à GAILLARD P., SERVOIR Jessica pouvoir à E. GIRAL, TOUBANI Atman pouvoir à STEPHANT N.

Absente : DUMAS Dominique

Secrétaire de séance : Véronique LAVILLE

Date de la convocation : 28 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 21

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

1-FINANCES

CM2023DL19 : Vote du taux des taxes 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du budget il convient de voter les taux d'imposition des taxes locales et informe que dans le cadre de la réforme de la Taxe d'Habitation, la commune ne perçoit plus de Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Le montant de celle-ci est compensé par le transfert du taux de Taxe Foncière Bâtie du Département dont le résultat est corrigé par l'application d'un coefficient correcteur ;

M. T. MARQUET précise qu'en 2023, le Conseil Municipal vote le taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires ainsi que les taux des Taxes Foncières sur les propriétés Bâties en non Bâties ; et indique que la commission des finances réunie le 23 mars 2023 a émis l'avis de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2023.

- Proposition pour 2023 de maintenir les taux comme suit :

Nature	Taux 2022	Proposition 2023
Taxe foncière bâtie	36.66 %	36.66 %
Taxe foncière non bâtie	89.20 %	89.20 %
Taxe TH Résidence secondaire	11.05 %	11.05 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les taux d'imposition pour 2023 :

TAXE FONCIERE BATIE :	36.66 %
TAXE FONCIERE NON BATIE :	89.20 %
TAXE HABITATION Résidences secondaires	11.05 %

Vote du Budget primitif 2023

Budget de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	997 067€	Recettes réelles	1 107 939€
Opérations d'ordre	14 000€	Opérations d'ordre	14 000€
Virement investissement	100 000€	Report	14 981€
Dépenses imprévues	25 853€		
Total	1 136 920 €		1 136 920 €

Budget Investissement

Dépenses		Recettes	
Cautions	2 000€	Cautions	1 000€
RAR	249 208€	RAR	238 949€
Capital emprunts	110 860€	Emprunt	103 568€
Emprunt très courte durée	100 000€	Excédent fonctionnement	120 000€
Travaux en régie	14 000€	Opération d'ordre	14 000€
Report	59 755€	TAM	30 000€
Dépenses d'équipement	1 199 721€	FCTVA	130 000€
		Virement de la section de fonctionnement	100 000€
		Subventions équipement	998 027€
Total	1 735 544 €		1 735 544 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstention de M. Florian BAS) vote et adopte le budget primitif 2023 de la commune tel que présenté.

CM2023DL20 : Demande de subvention FONDS VERT Appartements La Moutade

Monsieur A. ROCHE rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des travaux conséquents de rénovation énergétique et de réhabilitation des appartements communaux situés rue de l'école à La Moutade ; comprenant l'isolation, l'installation de radiateurs performants et la modernisation des systèmes électriques et sanitaires. Le montant des travaux pour l'appartement 1 s'élève à 33 370 €HT et pour l'appartement 2 à 41 121 € HT. La commune peut être bénéficiaire de l'aide de l'ETAT dans le cadre d'une subvention FONDS VERT de 14 750.00 € du montant hors taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ETAT pour une participation financière pour ce projet à hauteur de 14 750.00 € du montant hors taxe.

CM2023DL21 : Demande de subvention FONDS VERT Plan énergétique

Monsieur A. ROCHE rappelle à l'assemblée la réalisation de travaux conséquents dans le cadre d'un plan énergétique pour la réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments publics, vérifiée par un bureau d'études à l'aide d'un calcul thermique, en remplacement tous les éclairages actuels de tous nos bâtiments anciens par des éclairages LED.

Le montant des travaux pour le plan sobriété s'élève à 32 895.00€ HT,

La commune peut être bénéficiaire de l'aide de l'ETAT dans le cadre d'une subvention FONDS VERT à hauteur de 30% du montant hors taxe soit 9868.61 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ETAT pour une participation financière pour ce projet à hauteur de 30% du montant hors taxe.

2-QUESTIONS DIVERSES

-Prochain Conseil Municipal le 22 mai 2023

La séance est levée à 21h40

Le Maire,
P. GAILLARD



La secrétaire de séance
V. LAVILLE

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name V. Laville.

